



Ballaigues

Bulletin communal, no 98, février 2012

Mesdames, Messieurs,

2012, selon les prédictions de pseudos scientifiques à la mode, sera la dernière année d'existence de notre planète. La fin d'un monde, de notre monde, de celui que nos ancêtres ont façonné à la force de leurs mains, puis qu'ils nous ont légué, sans que nous sachions toujours apprécier la valeur de cet héritage.

Certains esprits faibles ont d'ores et déjà pris peur et se sont mis en quête d'une hypothétique forteresse, susceptible de leur accorder un délai supplémentaire de bonheur. D'autres ont fait provision de denrées alimentaires impérissables, afin d'assurer leur subsistance pour quelque temps de plus. Et après ?

Après moi le déluge ! proclame-t-on parfois au détour de la table des menteurs. Pourvu que mon bien-être soit assuré, le monde alentour peut bien s'effondrer ! Drôle de manière d'honorer les réalisations du passé, d'affronter les aléas du quotidien et les défis d'un avenir qui se dessinent.

Votre Municipalité, après avoir fait le bilan d'une législature riche en grands travaux d'infrastructure, s'est frottée aux incertitudes du jeu électoral quinquennal. Puis elle s'est résolument tournée vers l'avenir en établissant une stratégie d'investissements susceptible d'apporter à Ballaigues un peu de bien-être supplémentaire.

Pour vos autorités exécutives, l'année 2012 n'est ni la première ni la dernière. Elle s'inscrit tout simplement dans la continuité d'une action politique réfléchie, volontariste, réaliste, orientée vers l'avenir. Cet avenir est entre nos mains, à nous de le bâtir radieux.

La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2012 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.

Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay

GREFFE MUNICIPAL

Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12

E-mail : ballaigues@bluewin.ch

*Le Greffe municipal
est ouvert comme suit :*

**Tous les jours
de 10h à 12h et de 15h30 h à 17h30
sauf le lundi matin
et le vendredi après-midi**

CONTROLE DES HABITANTS

Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12

E-mail :

controlehab.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau du contrôle des habitants et police des étrangers est ouvert comme suit:

**du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
(fermé le lundi toute la journée
et le vendredi après-midi)**

BOURSE COMMUNALE

Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12

E-Mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau de la bourse communale est ouvert comme suit :

**Le mardi de 15h30 à 17h30
et le vendredi de 14h à 16h**

En cas de nécessité en dehors des jours et des heures d'ouverture indiqués, chacun peut demander un rendez-vous par téléphone.

VOIRIE

Tél. 021/843.99.15, Fax 021/843.99.16

M. Michel Tharin 079/324.53.53

E-Mail : voirie@ballaigues.ch

BUREAU DE VOTE

Lors de chaque votation, le bureau de vote est ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire suivant :

le dimanche de 10 heures à 11 heures

Chaque électeur peut aussi voter **par correspondance** au moyen du matériel reçu à domicile qui est le seul valable.

Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux
sont prévus aux dates suivantes, soit les :
11 mars 2012, 1^{er} avril 2012, 17 juin 2012,
23 septembre 2012 et 25 novembre 2012

DECHETTERIE COMMUNALE DE LA POUET ADZE

Route des Cernys
Tél. du surveillant 021/843.31.09
ou 0041/78.668.55.52

La déchetterie est ouverte comme suit :

en été :

le mercredi de 10h à 12h

le vendredi de 14h30 à 17 h

le samedi de 9h à 12h

en hiver :

(1er novembre au 31 mars)

le mercredi de 10h à 12h

le vendredi de 14h30 à 16h30

le samedi de 10h à 12h

(fermée le 6 avril, Vendredi-Saint)

En application des dispositions légales, les feux de déchets ne sont plus pratiqués. D'autre part, la décharge inerte de Pré-Benoit est définitivement fermée.

Les matériaux tels que : béton propre, débris de verre (verrerie, vitrines), fibrociment (Eternit), terre, pierre, sable, gravats, résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants), tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur une décharge contrôlée pour matériaux inertes.**

La plus proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h. Seules les petites quantités seront encore tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.

Les bois en provenance de travaux effectués dans les bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis de construire devront être éliminés par les intéressés par la filière officielle (STRID SA à Yverdon).

RECUPERATION DU VERRE

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (dépôt ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons**. Seules les étiquettes sont admises.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage aura lieu chaque **mardi matin dès 9 heures, ceci dès le 7 février 2012**. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, au plus tôt le **mardi matin de bonne heure S.V.P.** En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec M. Michel Tharin au 079/324.53.53. **Attention, seuls les sacs taxés sont admis et il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.**

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture.

Les ramassages du mardi 25 décembre 2012 et du mardi 1^{er} janvier 2013 sont déplacés au mercredi 26 décembre 2012 et au jeudi 3 janvier 2013. Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site www.strid.ch

OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 heures auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53 ou 021/843.99.15).

RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

**les mercredis 15 février, 16 mai, 15 août
et 14 novembre**

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Alarme feu, tél. 118 Exercices en 2012

15 février, 19h, exercice de 1^{er} secours,
9 mai, 19h, exercice de compagnie,
20 juin, 19h, exercice de 1^{er} secours,
29 août, 19h, exercice de 1^{er} secours
22 septembre, 9h, exercice de compagnie,
3 octobre, 19h, exercice de 1^{er} secours,
2 novembre, solde
16 novembre, 19h, assemblée état-major

Les essais de la sirène auront lieu à 13 heures tous les deux mois, le dernier samedi du mois et pour la Protection civile le mercredi 1er février dès 13h30.

STATIONNEMENT VEHICULES

Tout stationnement de véhicules non immatriculés est interdit sur le domaine public.

TERRAIN DE SPORT

Avis aux petits footballeurs de Ballaigues

Le terrain de la "Petite Combette" est équipé de deux magnifiques petits buts où vous pouvez, dès ce printemps, imiter vos idoles en faisant trembler les filets.

Il est donc vivement recommandé d'utiliser cette petite place d'entraînement, ce qui permettra d'économiser le terrain principal.

Merci à tous !

LOCATIONS COMMUNALES

**Centre villageois, Vieux Collège
Buvette du terrain de sport,
et refuge**

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13.

SERVICE FORESTIER

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit. Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. P. Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale est ouverte à la Maison de Commune, chaque mardi soir entre 19h30 et 20h30.

VaudTax 2011

Le CD-ROM officiel pour remplir sa déclaration d'impôt 2011 est mis à disposition gratuitement au Greffe municipal. Chacun peut aussi le télécharger sur www.vd.ch/impots

EMS DU JURA

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au 021/843.80.80

CONGELATEUR

Il y a encore quelques cases libres au congélateur. Les personnes intéressées peuvent téléphoner au n° 079/240.34.66.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe).

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.